2007-03833/

Salle de presse

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE POUR LA RÉGION DE LANAUDIÈRE

Joliette, le 7 mars 2003 – La ministre d'État à la Culture et aux Communications et ministre responsable de la Charte de la langue française, M^me^ Diane Lemieux, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement du Québec réservait une somme de 3 014 000 $ pour la construction d'une bibliothèque intermunicipale qui desservira la population des municipalités de Joliette, de Saint-Charles-Borromée et de Notre-Dame-des-Prairies. La Ministre a également confirmé le renouvellement de l'*Entente spécifique de développement et de consolidation de la culture et des communications dans Lanaudière*, à laquelle une aide financière gouvernementale de 550 000 $ est attribuée.

Bibliothèque intermunicipale de Joliette

La mise en place d'une nouvelle bibliothèque intermunicipale viendra remédier aux graves lacunes en matière d'espace et de sécurité qui prévalent en ce moment sur le territoire formé par les villes de Joliette, de Saint-Charles-Borromée et de Notre-Dame-des-Prairies. Ces trois municipalités verront au fonctionnement de la nouvelle bibliothèque par l'intermédiaire d'une Régie intermunicipale. Le gouvernement du Québec réserve une somme de 2 903 300 $ pour la construction de l'édifice principal, ce qui correspond à la moitié des coûts estimés.

Le projet de bibliothèque intermunicipale de Joliette comprend également la construction d'une desserte à Notre-Dame-des-Prairies. Cette antenne locale permettra de maintenir et d'améliorer un service de bibliothèque bien établi auprès des jeunes enfants de la municipalité. Ces services seront de plus élargis aux deux écoles primaires situées à proximité. Le gouvernement du Québec réserve 110 700 $ à la ville de Notre-Dame-des-Prairies pour la réalisation de ces travaux. La municipalité sera propriétaire de cet équipement dont la gestion et le fonctionnement relèveront de la nouvelle Régie intermunicipale.

« Je me réjouis à l'idée que les citoyens et citoyennes de Joliette et de sa région immédiate auront bientôt accès à des services de bibliothèque adaptés à leurs besoins. Je ne puis que souscrire à cette initiative qui facilitera et rendra plus convivial le contact avec le livre, ce dépositaire essentiel de notre culture », a déclaré la Ministre.

Au cours des prochaines semaines, le projet de construction du bâtiment principal fera l'objet d'un concours d'architecture mis sur pied par les trois municipalités. À terme, ce sont quelque 36 000 résidents et résidentes de Joliette, de Saint-Charles-Borromée et de Notre-Dame-des-Prairies qui bénéficieront de services de bibliothèque plus conformes aux exigences et aux standards actuels.

Entente spécifique de développement et de consolidation de la culture et des communications

Mme Lemieux a également profité de l'occasion pour apposer sa signature à l'*Entente spécifique sur le développement et la consolidation de la culture et des communications dans Lanaudière*, qui renouvelle pour les trois prochaines années la collaboration du ministère de la Culture et des Communications, du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), du Conseil régional de développement Lanaudière (CRDL), d'Emploi-Québec et du Conseil de la culture de Lanaudière (CCL) dans l'objectif commun d'assurer la pérennité du développement de la culture et des communications.

Cette nouvelle entente, qui couvre la période 2002-2005, permettra de poursuivre les actions entamées depuis 1999. Elle permettra notamment une meilleure concertation entre les intervenants locaux et gouvernementaux et visera à stimuler le développement d'initiatives et de projets structurants dans les domaines de la culture, des communications et des nouvelles technologies de l'information.

Le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre responsable de la région de Lanaudière, M. François Legault, s'est dit heureux du renouvellement de cette entente. « En mettant en commun leurs ressources, les autorités régionales démontrent ici leur volonté ferme de prendre en charge leur développement et d'assurer de meilleurs services à leurs concitoyens et concitoyennes. C'est donc avec confiance que le gouvernement s'engage à soutenir ces efforts », a déclaré le Ministre.

Le gouvernement du Québec verse 550 000 $ dans le cadre de cette entente triennale par l'entremise du ministère de la Culture et des Communications, du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et d'Emploi-Québec. La contribution de 450 000 $ du Conseil régional de développement Lanaudière (CRDL) porte le montant total à 1 M$.

« Les trois dernières années ont démontré l'importance d'un tel outil. En assurant un développement de la culture et des communications plus concerté dans Lanaudière, l'entente a favorisé l'expression d'une identité régionale forte. Je me réjouis de pouvoir à nouveau m'engager dans le resserrement de notre collaboration », a déclaré la ministre Lemieux.

Source :

Marjolaine Perreault
Attachée de presse
Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications
Tél. : 418 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007